

ABONNEMENT.
Saumur: 30 fr.
Paris: 35 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.
Annonces, la ligne: 20 c.
Réclames: 30
Faits divers: 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication...

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS

SAUMUR, 15 OCTOBRE 1884.

Chronique générale.

Par décret du Président de la République française, M. Rouvier, député, est nommé ministre du commerce, en remplacement de M. Hérisson...

M. Hérisson a quitté le ministère du commerce. M. Rouvier lui succède. Depuis quelques jours, la presse cherche les motifs de la retraite de M. Hérisson...

« C'était au lendemain du rejet par le Sénat de la loi d'expulsion contre les Princes, cette loi qui avait tué deux ministères — Declercq et Fallières, — et en avait empêché un troisième de naître — Freycinet.

Un reporter bien informé arrive au Palais-Bourbon et annonce dans un groupe que M. Jules Ferry, plus audacieux que M. de Freycinet, vient d'accepter la mission de former un nouveau cabinet...

« Ces dernières paroles étaient à peine prononcées que deux hommes se détachent du groupe auquel parlait le reporter. Ils gagnent la cour du Palais-Bourbon, sautent chacun dans un fiacre, et donnent au cocher la même adresse: — Au ministère des finances!

« A quoi tiennent les destinées humaines! Un des deux cochers prend le pont de la Concorde, l'autre par le quai d'Orsay. Le premier est arrêté dans sa course par un embarras de voitures, tandis que le second file droit au but sans encombre. A l'arrivée,

le premier est battu par le second de quatre longueurs de fiacre.

» En entrant au ministère des finances, le personnage qui était dans le premier fiacre — M. Rivière — comprit que le pont de la Concorde lui avait été funeste, lorsqu'en haut de l'escalier qui conduisait à la salle où étaient réunis M. Ferry et ses amis il aperçut la dodelinante silhouette de M. Hérisson — le personnage qui était monté dans le second fiacre.

» M. Rivière ne poussa pas plus loin. Il remonta dans sa voiture néfaste et revint au Palais-Bourbon, déclarant bien haut, à qui voulait l'entendre, que le nouveau ministère ne serait pas viable, et qu'il tomberait comme un château de cartes.

» Il convient de constater que depuis lors le député de Tours n'a pas varié d'opinion sur ce point, ce qui prouve en faveur de la sincérité de ses convictions.

L'histoire est assez piquante. M. Rivière — fort et majestueux — est bien le type de l'homme mis au monde pour arriver trop tard, comme les carabiniers de l'opérette.

Il manque toujours l'heure du coche. Il n'est pas « dans le train ». Repoussé aux prochaines élections, il mendiera, auprès de M. Wilson, un poste dans la magistrature.

Et quand il arrivera en fiacre pour siéger enfin dans une Cour quelconque, il apprendra que la République est supprimée. (Journal d'Indre-et-Loire.)

LE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le rapporteur de ce budget propose 4 millions 400,000 francs de réductions en chiffres ronds. Les principales réductions sont les suivantes: 500,000 francs sur les frais de justice criminelle; 280,000 francs sur les frais de constitution d'un état-civil pour les indigènes en Algérie; 300,000 francs, montant d'une réduction de 2 0/0 du traitement des magistrats, pour les vacances présumées d'emploi, comme cela s'est fait pour les

autres ministères; 40,000 francs pour les frais de justice en Tunisie.

Le ministre accepte les deux premières réductions; il n'accepte pas la troisième, parce qu'il fait observer que chaque vacance est presque immédiatement suivie d'un mouvement judiciaire et qu'en conséquence il ne pourrait payer les nouveaux magistrats, si cette réduction était adoptée.

Quant à la dernière, il la repousse également par cette considération que c'est la puissance qui nomme qui doit payer le traitement.

La commission a fait droit aux observations du ministre en ce qui concerne la réduction de 2 0/0 sur les traitements pour vacances présumées d'emploi. Elle rend de ce chef 140,000 francs au ministre. Par contre, elle a maintenu la réduction de 40 mille francs pour les frais de justice en Tunisie; la totalité de la dépense s'élevant à 180,000 francs. La commission a voulu montrer par là qu'elle entendait laisser ces frais à la Régence par des imputations progressives.

L'ensemble des réductions s'élève définitivement à 960,000 francs.

UNE ÉCONOMIE.

Nous parlions ces jours-ci des embarras de la commission du budget et nous proposons, comme première économie nécessaire et légitime, la suppression des places nouvelles créées par la République et qui coûtent au budget plus de 92 millions.

Il y a encore d'autres économies à faire. En cherchant, on en trouve un nombre considérable. Il suffit, pour les réaliser, d'un peu de bonne volonté et d'amour du bien public. Nous les passerons en revue les unes après les autres; pour aujourd'hui, nous allons parler d'une seule qui a son importance, tant au point de vue des intérêts budgétaires qu'au point de vue des principes du gouvernement.

Il s'agit de l'aliénation des chemins de fer de l'État, qui coûtent au Trésor plus qu'ils ne lui rendent.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

Jean se mit à prier. Il se songeait pas à Stéphanette. L'horloge sonna cinq heures moins un quart. Quelques personnes entrèrent. L'une d'elles alla silencieusement s'agenouiller à quelques pas du jeune homme. Jean tressaillit de joie: c'était bien elle. Il se reprocha cette distraction, et se remit à prier. Il s'y attarda même, et quand il quitta sa place, la messe terminée, l'église était à peu près déserte.

beaucoup, qu'elle avait sûrement affaire à une âme candide et distraite; elle accepta, toucha les doigts du jeune homme, se signa, et sortit la première.

Jean demeura quelque temps sous le porche de l'église, stupéfait de sa propre audace, se demandant quel sentiment l'avait poussé à agir ainsi, et dans son cœur, doucement ému de la bonne grâce de cette jeune fille qui, pour ne pas lui faire de peine, s'était départie des usages reçus.

A quelque temps de là ils se parlèrent, et l'amour naquit entre eux. L'occasion, ils ne la cherchèrent pas; Dieu la fit.

Il y avait à l'étude de M. Furondeau un petit clerc, nommé Joseph. C'était le fils d'une pauvre femme et l'aîné de quatre enfants. Grâce à des protections, car il en faut pour ne pas mourir de faim, il avait trouvé un emploi chez le notaire, qui lui donnait quelques sous par jour et le repas de midi. Moyennant cette rétribution, il trottait du matin au soir et pour tout le monde, pour le patron, ses clients, sa femme, sa fille, ses domestiques, maigre et léger, parfois bien las, toujours alerte.

Le petit Joseph tomba malade. Jean de Trémère alla le voir de la part de M. Furondeau. Ce fut chez la mère de cet enfant, dans une pauvre maison de la rue Vauvert, qu'il retrouva Stéphanette, et lui parla pour la première fois.

nette, et lui parla pour la première fois.

Elle était venue là, comme lui, par pitié, accompagnant une religieuse qui était la Providence de tout le quartier. La mère était absente, et ces deux femmes la remplaçaient. Lorsque Jean entra dans la grande chambre qui n'avait pour tout mobilier que des lits posés sur la terre battue, il aperçut, tout au fond, la religieuse penchée au-dessus du petit Joseph amaigri et grelottant de fièvre qu'elle endormait; à gauche, deux enfants qui jouaient, et, tout près de la porte, à droite, Stéphanette assise à côté d'un berceau qu'elle agitait en chantant à demi-voix. Ils se regardèrent l'un l'autre, un peu intimidés, mais contents au fond du cœur de ce hasard qui les réunissait. La religieuse fit signe à Jean de ne point avancer, et d'attendre un peu.

Il se trouvait près de Stéphanette, si près qu'il fallait bien se parler. Tout d'abord ils causèrent de Joseph, de la fièvre maligne qui le tenait et des inquiétudes qu'on avait eues; puis l'entretien devint plus intime: ces deux âmes, jeunes, candides, qui ne connaissaient ni les banalités du monde ni ses réserves étudiées, s'interrogèrent, et s'ouvrirent l'une à l'autre, sans presque s'en douter. Avec des mots, des regards, des silences, elles se dirent mille choses: il lui apprit qu'il s'appelait Jean, et qu'il était clerc chez M. Furondeau; elle, qu'elle avait nom Stéphanette, et qu'elle accom-

pagnait quelquefois sa sœur Doctroée dans ses visites aux pauvres; il lui avoua qu'il n'était pas riche, et elle fit entendre qu'elle était sans fortune; il lui confia que le dimanche était son seul jour de liberté, elle de même; et elle l'assura qu'il était joyeux de la revoir, et elle laissa deviner qu'elle n'avait aucun déplaisir à l'écouter.

Joseph dormait. Sœur Doctroée survint qui les interrompit. Ils se quittèrent bientôt.

Jean sortit de cette humble maison, heureux d'un bonheur indéfinissable. Tout le jour, puis tous les jours qui suivirent, il pensa à la jeune fille de la rue Vauvert.

Il lui bâtit même un roman. Comme il ne connaissait d'elle que son nom et sa grâce souveraine, il lui fut facile d'inventer: Stéphanette était une fille d'émigré, orpheline, que sa sœur Doctroée, ancienne religieuse de l'abbaye du Ronceray, avait recueillie chez elle; le deuil qu'elle portait, c'était celui de son père; elle était pauvre à présent, mais elle était née dans le luxe, châteline dépeuplée... Sur cette donnée, l'imagination du jeune homme broda une longue et douloureuse histoire qui rendait Stéphanette encore plus intéressante à ses yeux, et créait entre elle et lui les liens d'une destinée commune.

Un seul point l'embarrassait: pourquoi venait-elle seule, chaque dimanche, à travers toute la

Ces lignes, on les a achetées pour la plupart; c'était une faute, il faut le reconnaître aujourd'hui; mais puisque faute il y a, n'est-il pas d'une bonne politique de la réparer.

Elles ont coûté, tant pour prix d'acquisition que pour dépenses d'achèvement, la somme de 517,285,430 fr.; et leur revenu, qui figure au budget pour trois millions environ, est absolument fictif, attendu qu'on ne compte pas dans le chiffre des dépenses, qui est de 26 millions, le montant de l'annuité représentative des intérêts de l'amortissement du capital.

Il faut au contraire bien remarquer que ces chemins de fer coûtent à l'Etat une vingtaine de millions, bon an mal an.

Et il n'y aurait pas ce déficit qu'un revenu net de trois millions pour un capital de plus de 300 millions, constituerait un bénéfice par trop meigre. Mais, comme nous venons de le démontrer, ce bénéfice n'existe même pas. Non-seulement ces lignes ne rendent rien, mais elles coûtent fort cher, comme tout ce que l'Etat entreprend par lui-même.

LA CONFÉRENCE.

D'après le *Temps*, les invitations faites par le gouvernement allemand à la Conférence qui doit se réunir à Berlin comprendront trois séries:

La première série comprend les puissances directement intéressées à raison de leurs possessions, protectorats ou factoreries dans l'Ouest africain; ce sont d'abord l'Allemagne, puis la France, l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne, la Belgique, la Hollande et les Etats-Unis d'Amérique.

Toutes ces puissances ont, comme on le sait déjà, reçu leur invitation.

Ultérieurement, les grandes puissances non comprises dans cette première catégorie, à savoir: l'Autriche-Hongrie, la Russie et l'Italie, recevront une invitation.

Enfin, en troisième lieu, les puissances secondaires, telles que les Etats scandinaves, seront appelés à s'associer aux résolutions qu'aura prises la Conférence.

On remarquera que pour la première fois, et contrairement à la doctrine de Munroë, les Etats-Unis vont prendre part à une conférence européenne. C'est un fait considérable dans le droit public moderne. La présence d'un représentant du cabinet Washington, qui est due à l'initiative du prince de Bismark, n'indiquerait-elle pas que l'Allemagne et la Russie cherchent à s'appuyer sur l'Amérique pour lutter contre la puissance coloniale de l'Angleterre? Si nous nommons la Russie, c'est que nous croyons savoir que le cabinet de Saint-Petersbourg a insisté pour faire adresser une invitation aux Etats-Unis.

MADVAISES NOUVELLES DE CHINE.

On télégraphie au *Times*, 13 octobre:

« La nouvelle de la défaite récente des Français se confirme. Les Chinois avaient laissé débarquer six cents hommes et se

ville, entendre la messe de cinq heures à Saint-Maurice?

Cette question fut résolue, et le roman s'écroula lorsque, un mois plus tard, il découvrit Stéphanette dans la boutique de la rue de l'Aiguillerie.

Il fut très-étonné de la trouver fille d'un brocanteur. Mais il l'aimait, et, trop ignorant de la vie pour savoir quelle barrière le monde mettait entre un homme de sa naissance et une fille d'aussi petite condition, il se fit un point d'honneur de garder, malgré cette découverte, la même amitié à la pauvre Stéphanette.

Il voulut lui parler de nouveau. Un matin, il entra tout simplement dans la boutique. La jeune fille était seule. Elle vit tout de suite qu'il venait pour elle, et ils se mirent à causer, sans embarras, comme gens qui se connaissent et s'estiment depuis longtemps.

On promit de se revoir, et, depuis lors, le clerc de M^e Faroudeau passa plus souvent dans la petite rue de l'Aiguillerie.

Quelques fois il s'arrêtait, et causait un peu; le plus souvent il longeait les fenêtres de la boutique, essayant d'entrevoir, à travers les vitres, le visage de Stéphanette. S'il l'avait aperçue, il continuait son chemin, joyeux, l'âme prête à chanter.

Telle était l'histoire de leurs amours, bien simple et bien courte.

tenaient cachés dans les broussailles; il les laissèrent approcher à portée de fusil avant de se découvrir.

» Lorsque la confusion se mit dans les rangs des Français, le général Tso les attaqua par derrière; soixante-dix Français furent tués ou blessés et un canon fut capturé.

» Les Chinois coupèrent la tête aux cadavres. Le consul anglais, en apprenant cet acte de sauvagerie, protesta et obtint l'assurance que de tels actes ne se reproduiraient pas. Cent vingt-deux têtes en tout furent apportées au camp chinois. Les pertes des Chinois s'élevèrent à deux cents.

» On dit que les Français ont débarqué plus tard à Tamsui; mercredi dernier, un vif combat a été engagé de dix heures du matin à trois heures du soir. Les Français se sont retirés à bord de leurs navires, après avoir subi de fortes pertes.

Conséquences de l'élévation continue des salaires et de nos défectueux traités de commerce. Dans les réponses faites à la sous-commission d'enquête à Lyon, M. Rivollier a signalé ce fait que la Belgique fournit d'armes toute l'Algérie et toutes nos colonies. L'armurerie nationale est représentée actuellement par 2,500 ouvriers contre 4,000 en 1882 et 70,000 en Belgique, actuellement.

M. Hutter, de Rive-de-Gier, a dit que la diminution de production sur la verrerie est de 25 pour cent; le marché italien, qui était de 2 millions de francs pour la Loire, est perdu: les Allemands vendent leurs bouteilles et leurs vitres à Marseille!

LA RENTRÉE DES CHAMBRES.

AU PALAIS-BOURBON.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

Il n'y a que le général Campenon au banc des ministres.

Peu de monde en séance. Il y a déjà trois députés qui demandent des congés. (On rit.)

L'ordre du jour appelle la nomination, par le tirage au sort, des bureaux.

A deux heures quinze, MM. Ferry, Méline, l'amiral Peyron et Martin-Feuillée arrivent.

La parole, dit le président, est au ministre de la marine et des colonies.

M. l'amiral Peyron dépose une demande de crédits de 10 millions pour le Tonkin et demande un certain nombre de croix et de médailles militaires pour les soldats du Tonkin. (Applaudissements.)

Renvoyé aux bureaux.

La parole est au ministre de la guerre, qui dépose un projet de loi pour l'organisation des troupes coloniales et spéciales d'Afrique.

M. de Marcère demande que les bureaux examinent en premier lieu le tarif général des douanes.

Vingt fois Jean s'était promis de la raconter à son oncle. Mais il n'avait jamais osé le faire, et le marquis ignorait absolument les antécédents, lorsque, le 7 juillet 1816, il vit Jean regarder Stéphanette, et Stéphanette sourire à Jean.

(A suivre.)

BERNARD SEIGNY.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 13 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 15 octobre:

TEXTE. — Morlaix, par M. E. Lesbazeilles. — La Mer des Sargasses; ses animaux, par M. A. Milne-Edwards. — Habitations de Troglodytes, par M. H. Dieterlen. — La Derviche et le Chamelier, légende (suite), par M. E. Mathy. — La Navigation aérienne, par M. Gaston Tissandier. — L'Aérostat de MM. les capitaines Ch. Renard et A. Krebs. — Une Lettre inédite de Henri II.

GRAVURES. — L'église de Saint-Melaine, à Morlaix. — Animaux des Sargasses (2 grav.). — Dessins de sauvages sur les rochers (Afrique méridionale) (2 grav.). — Aérostat électrique à hélice de MM. Tissandier frères (2 grav.). — Tire-bouchons de poche montés en argent.

Le nomination de cette commission sera mise à l'ordre du jour des bureaux.

Plusieurs députés, MM. Ballue, Rameau et Hesnault, déposent des rapports.

M. des Roys demande à interpeller le gouvernement sur la politique économique.

M. Ferry demande la fixation à samedi; adopté.

La prochaine séance de la Chambre est fixée à jeudi.

La séance est levée à 2 heures 25.

AU SENAT.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Il y a peu de sénateurs dans la salle.

On procède au tirage au sort des bureaux.

M. Audren de Kerdel demande que l'on n'aborde pas encore la question de la loi électorale du Sénat.

M. Tolain accepte le renvoi du projet à samedi.

La proposition de M. Audren de Kerdel est repoussée.

Le Sénat, toutefois, décide de nommer la commission vendredi.

Le sous-secrétaire d'Etat Laroze, M. Schœlcher et le ministre Waldeck-Boussieu parlent à tour de rôle pour et contre la mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de la proposition Béranger sur les récidivistes.

Le débat de priorité amène successivement à la tribune MM. Humbert et Béranger.

Que va être cette session qui débute par ce bavardage sur une question aussi simple?

La proposition Béranger est mise à l'ordre du jour.

Le Sénat s'ajourne à jeudi pour la séance publique à 3 heures.

La séance est levée à 3 heures 45.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — D'après les correspondants du *Matin français*, les bruits qui continuent à circuler à l'étranger sur la maladie du roi n'ont pas le moindre fondement.

Le roi se promène tous les jours en public dans le parc de la Granja, malgré le mauvais temps.

Il reviendra mardi à Madrid et assistera le soir à une représentation donnée par M^{me} Judic.

Les télégrammes publiés par quelques journaux étrangers au sujet de la santé d'Alphonse XII ont donc surpris tout le monde à Madrid.

On a vu récemment le roi à la Granja, où il continuait à mener une vie très-active, marchant et chassant beaucoup. Les habitants des environs du château le rencontrent chaque jour dans ses promenades.

Si le roi avait été malade, ses médecins ne lui auraient certainement pas permis de rester à la Granja où le thermomètre est descendu à 3 degrés au-dessous de zéro.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 octobre.

Le marché ne s'améliore pas sur les rentes, les valeurs sont également lourdes.

On laisse le 3 0/0 à 77.70, l'amortissable à 79, le 4 1/2 à 108.60.

La Banque de France reste à 5,045 fr.

L'action du Crédit Foncier regagne sur le dernier cours d'hier à 1,290.

L'obligation Foncière 1879 est à 350 fr., il n'existe aucun motif pour qu'elle ne revienne pas prochainement ses cours avec ceux des obligations similaires des chemins de fer qui valent en moyenne 370 fr.

Les obligations à lots 1879 et 1880 valent de 450 à 455 fr. C'est un bon cours d'achat. Les porteurs s'assurent, en effet, de nombreux avantages. Ils ont la certitude d'encaisser, à défaut de lots, une prime de remboursement de 45 à 50 fr. Leurs titres se bonifient tous les jours, car les chances de lots acquièrent une valeur nouvelle après chaque tirage. Le porteur d'une obligation Foncière 1879 et d'une obligation Communale 1879 et 1880 participe à un tirage tous les mois, les tirages des obligations Foncières alternant avec ceux des obligations Communales.

La Banque de Paris finit à 715, la Banque d'Escompte à 516.25, le Crédit Industriel et Commercial à 682.50, la Société Générale à 437.50.

Cette Société, qui a obtenu un si grand succès avec l'émission des obligations Panama nouvelles, vient d'en remporter un autre avec la souscription des 21,160 obligations Ouest-Algérien 3 0/0. La répartition de ces 21,160 titres a donné le résultat suivant:

Le nombre des obligations souscrites s'est élevé à 49,159.

La quantité mise en souscription étant de 21,160, la répartition a été établie sur les bases suivantes:

1° Les souscriptions unitaires sont intégralement servies; 2° Il est attribué aux souscriptions des deux obligations et au-dessus 39 1/2 0/0 des demandes, la fraction ne donnant droit à une obligation que si elle dépasse 50 centimes.

Le Suez reste à 1,858.75 avec 140,000 fr. de recettes pour la journée d'hier.

La Banque ottomane s'inscrit à 556.25, le Turc à 7.67 1/2, l'Egypte à 303.75.

Les Chemins de fer français conservent à peu près les mêmes cours: le Nord est à 1,610, le Lyon à 1,220, l'Orléans à 1,300, le Midi à 1,145, l'Est à 785, l'Ouest à 822.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le *Temps* annonce la mort de M^{me} Allain-Targé, femme de M. Henri Allain-Targé, député de la Seine.

M^{me} Allain-Targé, à qui la mort de sa fille M^{me} Charles Ferry avait porté un dernier coup, a succombé à une longue et douloureuse maladie, à Targé, commune de Parnay, près Saumur.

Elle était fille de M. Villemain. Femme d'un esprit très-élevé et d'une instruction étendue, elle avait édité elle-même les œuvres posthumes de son illustre père, notamment l'*Histoire de Grégoire VII*.

On se rappelle aussi qu'il y a quatre mois à peine, le 27 juin, M. Allain-Targé père, décédé à la Rivière, près Candé, était ramené à sa propriété de Targé pour être inhumé dans un caveau de famille.

CERTIFICAT D'EXAMEN DE GRAMMAIRE.

La commission d'examen chargée, pour le département de Maine-et-Loire, de délivrer le certificat spécial de grammaire aux aspirants officiers de santé et pharmaciens de 2^e classe, se réunira, au Lycée d'Angers, le jeudi 6 novembre prochain.

Les inscriptions seront reçues, d'ici au 4^e novembre, au secrétariat de l'inspection académique.

Tout candidat doit produire en s'inscrivant:

1° Une demande d'inscription dûment légalisée, dans laquelle il fera connaître la langue vivante sur laquelle il désire être interrogé et son adresse très-exacte;

2° Une copie légalisée et sur timbre de son acte de naissance.

Les candidats sont prévenus qu'à cette session ils seront interrogés, conformément au programme d'études prescrit par l'arrêté du 2 août 1880 pour la classe de quatrième des Lycées.

Les aspirants au diplôme d'officier de santé devront, en outre, subir l'examen complémentaire prévu par le décret du 4 août 1883, portant sur les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle, conformément au programme des trois premières années d'études de l'enseignement secondaire spécial.

RALLYE-PAPER. — Un rallye-paper a eu lieu samedi, chez M^{me} Collier, dans sa magnifique propriété de Cagné, près Tours. A cette réunion, on comptait au moins cinquante voitures, la plupart superbement attelées et rangées dans la grande prairie que domine Cagné. Trente cavaliers, pour la plupart officiers de chasseurs et dragons, prennent part au rallye, préparé habilement par le baron de Waldner et par le comte de Pourtalès. Le départ donné dans la prairie, le lancé se fit dans le parc et la bête suppée déboucha dans la prairie sur la rive gauche du Cher. Ce splendide rallye-paper, quoique conduit avec une grande vitesse par les trois vainqueurs, MM. Hubert de Pourtalès, maréchal des logis chef au 2^e chasseurs, arrivé premier; Labit et Baillel, lieutenants aux chasseurs, arrivés second et troisième, — n'a cependant été attristé par aucun accident.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Nous sommes heureux d'annoncer que le conseil démissionnaire de la commune de Reignac a été réélu à une grande majorité. Le maire réélu, M. Muller, est arrivé en tête de liste.

» L'agent du préfet, le sieur Lautreigne, qui avait ramassé 33 voix au mois de mai, a été réduit à une portion plus congrue encore, dix-huit voix seulement.

On écrit de Rennes, 12 octobre :

Nos marchés sont toujours dépourvus de blé. Cela s'explique par suite du nivellement à peu près général des prix, qui a pour résultat d'annihiler le déplacement de nos produits et de forcer à la consommation sur place. A cet état de choses vient encore s'ajouter, depuis tantôt six mois, une dépression pleine d'anomalie émanant du ministère de la guerre. Aux adjudications de froment, l'Etat, qui possède ici une minoterie, a substitué l'achat direct des farines. Où viennent-elles, ces farines? Quel avantage retire l'Etat de ce changement? De payer plus que le prix de revient et de laisser dans les greniers de l'agriculture du rayon, déjà assez malheureuse, quinze à vingt mille sacs de blé chaque année! Rien, à mon avis, ne justifierait cette mesure, cette année surtout où le froment est d'excellente qualité.

FOURNITURES MILITAIRES

D'après les journaux de Rennes et de Fougères, le ministre de la guerre, pour l'adjudication des fourrages et de l'avoine, a le plus recouru chaque mois aux agriculteurs; il a donné le privilège des fournitures, dans 45 départements déjà, à une grande Société de graineterie, dont le conseil d'administration se compose de députés et de notables républicains.

L'agriculture est obligée de subir les conditions imposées par cette Société qui, dit le Journal de Fougères, a fait une commande considérable d'avoine en Russie pour la livrer au ministre de la guerre.

On parle d'une interpellation à ce sujet à la Chambre.

Faits divers.

L'HORLOGER DE MONTEUIL. — Avant-hier, à neuf heures du matin, M. Bouteiller, commissaire de police de Montreuil, accompagné d'agents de la sûreté sous la conduite du brigadier Rossignol, a procédé à la vidange de la fosse d'aisance de la maison habitée par Albert Pel.

On a trouvé une touffe de cheveux de femme de la couleur de ceux de Marie Boëhmer; une serviette marquée D. D., nouée aux coins, tachée de sang, et des débris d'intestins coupés par section au couteau, et très-volumineux.

A la fin de l'opération, c'est-à-dire vers midi, MM. Kuehn, chef de la sûreté; Lauth, chimiste-expert; Duval, architecte, et le docteur Jardin, de Montreuil, sont arrivés.

MM. Lauth et Jardin ont fait sur place l'analyse des viscères. Ils n'ont pu en déterminer exactement la nature; cependant ils croient que ce sont des débris humains. Le courage du puits n'a donné aucun résultat. Une nouvelle perquisition plus méticuleuse que les précédentes a été faite ensuite dans le domicile de Pel; les lames du parquet ont été enlevées et analysées; mais sans rien fournir de suspect.

Dans les papiers qui ont été fouillés avec le plus grand soin, les magistrats ont découvert une lettre très-compromettante adressée par Marie Boëhmer à sa meilleure amie, et qu'elle n'avait pas envoyée.

— J'en ai assez, disait-elle dans cette lettre, je suis trop malade et je vais m'en aller.

On a trouvé aussi une assez grande quantité de trois espèces différentes de poison et un bocal d'acide arsénieux.

Deux voisins, qui ont été entendus après les perquisitions, ont déclaré que le 13 juillet Marie était dans un état de santé déplorable et était obligée de garder le lit. D'après eux, la nature de sa maladie présentait tous les symptômes de l'empoisonnement.

L'exhumation de la première femme de Pel sera très-probablement ordonnée.

CONSEILS ET RECETTES.

LES VERRUES

Un de nos lecteurs nous signale un nouveau procédé — procédé aussi simple qu'efficace, paraît-il, — pour se débarrasser des verrues. Le voici :

Il suffit de prendre un ou plusieurs morceaux de bois verts de genêt ou dalle servant à faire des balais, de la grosseur du doigt et de la longueur de 20 à 30 centimètres environ, de les mettre au feu et d'employer l'eau et l'écume qui sort par chaque bout par l'action du feu en petites frictions sur les verrues, et elles disparaissent ou tombent d'elles-mêmes comme par enchantement au bout d'une quinzaine de jours et sans faire éprouver la moindre douleur.

A défaut de gros morceaux, on peut faire bouillir du même bois vert et menu dans de l'eau dont on se servira ensuite pour faire

prendre des bains à la main atteinte de verrues, lesquelles disparaîtront de la même façon que ci-dessus et après avoir pris deux ou trois bains.

La pomme de terre crue ou râpée s'emploie souvent comme cataplasme réfrigérant sur les brûlures, les plaies enflammées.

Cuite et réduite en bouillie, elle est émolliente et calmante.

Dans les bains de pied, la pomme de terre râpée agit à la manière du sous-carbonate de potasse et provoque la rubéfaction des pieds. Elle calme les douleurs de tête avec plus de rapidité que la farine de moultarde, sans amener l'irritation de la peau.

BIBLIOGRAPHIE

Nuage de Dentelle, tel est le titre élégant et original de la nouvelle valse de M. Jules Klein. Nous la recommandons chaleureusement à nos aimables lectrices, car Nuage de Dentelle contient d'envirantes mélodies qui feront le tour du monde comme Vierge de Raphaël et Fraises au Champagne, du célèbre maître français.

Dans tous les salons, dans toutes les réunions mondaines, la vogue est toujours aux valses de Jules Klein : Diamant du Cœur, Parfums Capiteux, Lèvres de Feu, Cerises Pompadour, Pêche Révê, Patte de Velours, Cuir de Russie, au Pays Bleu, Neige et Volcan, Pazza d'Amore et M^{lle} Printemps.

Signalons aussi les polkas entraînantes « Cœur d'Artichaut », « Peau de Satin », Triton aux Perles et Tête de Linotte; la mazurka « Radis Roses », la piquante gavotte de Louis XV « Royal-Caprice », et la valse chantée Fraises au Champagne.

PARIS, COLOMBIER, Éditeur, 6, rue Vivienne. Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c., en timbres-poste.

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée et est publié par le Docteur PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Béné-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fano, Fort, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Mouin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font pa-

raître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 14^e Série.

Théâtre de Saumur.

MERCREDI 15 octobre 1884,

Une seule et dernière représentation donnée

PAR LA COMPAGNIE DES

Tournées Artistiques Parisiennes

DIRIGÉE PAR M^{lle} E. CARINA

Le MAITRE de FORGES

Pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. Georges OHNET

Avec le concours de

M^{lle} Emma CARINA, du théâtre du Vaudeville; — M. Gangloff, du Gymnase; — M. Chamonin, du Palais-Royal; — M. Laclaindière, de l'Odéon; — M. Soumis, du Vaudeville; — M. Munié, du Gymnase; — M. Rispal, des Variétés; — M^{me} Ricquier-Rispal, du Vaudeville; — M^{lle} Dacht, du Châtelet; — M^{lle} Henriette Beaume, de l'Ambigu.

DISTRIBUTION :

Philippe Derblay.....	MM. Gangloff.
Le duc de Bligoy.....	Laclaindière.
Moulinet.....	Chamonin.
Le baron de Préfont.....	Soumis.
Bachelin.....	Rispal.
Octave.....	Munié.
Gobert.....	Bosquette.
Le docteur.....	André.
Claire de Beaulieu.....	M ^{me} Emma Carina.
Athénaïs.....	Ricquier-Rispal.
Suzanne.....	H. Beaume.
La baronne de Préfont.....	Dacht.
La marquise.....	Rose Bruyère.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 3/4.

Grand-Théâtre d'Angers.

Jeudi 16 octobre.

1. Le Cheveu blanc, comédie en 1 acte.
2. Galathée, opéra-comique en 2 actes.
3. La Poudre aux yeux, comédie en 2 actes, de Labiche.

BOURSE DE PARIS.

DU 14 OCTOBRE 1884.

Rente 3 0/0.....	77 50
Rente 3 0/0 amortissable.....	78 80
Rente 4 1/2.....	103 25
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	108 50
Obligations du Trésor.....	509 »

Académie de Médecine de Paris



EAU MINÉRALE ACIDULE FERRO-CHALCÉDOINE. — Cette Eau est sans rivale dans le traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

— Kerrillis! Rolland! Guillaume! Gaude! Fantec! hélà, descendez, cria ma mère précipitamment, voici un noyé vivant, un navire est en perdition.

Un noyé vivant veut dire, à la Clarté, un naufrage. En toute hâte, mes frères descendirent et coururent au village avertir les pêcheurs de lancer à la mer le bateau de sauvetage. Les servantes cassèrent des fagots dans le cheminée pour réchauffer l'homme. Mon père le questionna.

— D'où venez-vous? Où allez-vous?... Votre navire a-t-il sombré? Quel nom porte-t-il?

L'homme interrogé voulut répondre, ses lèvres remuèrent, mais il ne proféra que des sons inarticulés, un sourd rauquement, et laissa échapper de ses bras ce qu'il retenait; ce n'était pas du linge.

— Une petite fille! s'écria ma mère qui la saisit avant qu'elle ne tombât à terre.

— Ma... Marie... Marielle, Méa Mari... articula l'homme péniblement.

— Cette enfant est-elle à vous? lui demanda mon père.

L'homme essaya de balbutier un oui ou un non, il n'en eut pas la force, il chancela et tomba roide sur le plancher. On le releva. Mon père débouonna sa vareuse, desserra sa cravate et dégacha sa poitrine pour qu'il pût respirer. L'homme resta inerte, ne donnant signe de vie. On lui baigna les tempes de vinaigre, on lui en inonda le visage. Gaude versa entre ses lèvres une goutte de liqueur forte, la liqueur ne coula pas, les lèvres étaient crispées. Mon père, effrayé, mit la main sur le cœur de l'homme, le cœur ne battait plus, il était froid, l'homme était mort!

Mort sans dire qui il était, d'où il venait. On le transporta dans la chambre d'en haut, sur le lit de Rolland. Gaude lui ferma les yeux, croisa ses mains, mit la croix de son chapelet entre ses doigts glacés, puis, l'ayant aspergé d'eau bénite avec le rameau de Pâques fleuri, et allumé le cierge de la Chandeleur à son chevet, elle le veilla en priant Dieu pour le repos de son âme.

Les pêcheurs revinrent très-étonnés. Ils avaient exploré la baie et les environs. La mer était calme. Le vent inoffensif, le ciel serein. D'aussi loin que l'œil embrassait l'horizon, on ne découvrait vestige de bâtiment échoué, d'épaves, de planches qui trahit un sinistre. Le navire de l'homme s'était-il perdu? Les pêcheurs venaient le lui demander.

— Allas! leur dit ma mère, il ne pourra vous le dire, il vient de trépasser.

— De trépasser!

— Vous savez qui c'est?

— Il n'a pu que bégayer Méa, Marie, Marielle, est-ce son nom, celui de l'enfant ou celui du bâtiment? c'est à deviner.

— Les papiers de cet homme vont nous l'apprendre.

— Kerrillis a fouillé le mort, il n'a point de papiers sur lui.

— Sans papiers, comment nous assurer d'où il est et s'il est le père de cette petite fille?

— Il ne doit pas être son père. L'homme a les traits communs, l'enfant un costume et une figure de riche. Nous allons la déshabiller, lui faire de la bouillie et lui mettre des vêtements secs. Fantec, cherche dans l'armoire une des chemises de poupon d'Olivier, sa robe de laine tricotée et son bonnet de baptême. La petite n'a pas plus de trois ans, Olivier en a cinq et demi, ses affaires lui iront très-bien. Elle pleure, la faim la tourmente, passez-moi le lait chaud, je vais lui donner à boire; est-elle jolie!

Oui, elle l'était, j'admire sa peau si blanche, que la mienne, auprès, semblait brune. Ses cheveux, que la flamme du feu gonflait, tournaient sur eux-mêmes comme le fil sur le fuseau de la fileuse; ils étaient couleur de l'or clair des bijoux que les

dames portent aux oreilles, et elle en avait une lourde quenouillée, sa figure s'y noyait, ils voilaient ses yeux du bleu des Jeannettes écloses au bord des sources. Sa bouche, pas plus grande qu'une cerise, était trop petite pour qu'une cuiller pût y entrer, il fallait lui donner la bouillie sucrée avec le doigt. Marielle (on la désigna de suite ainsi) mangea avidement et but le lait comme une agnelle privée de sa mère tout un jour; rassasiée, elle s'endormit. Ma mère la déposa dans mon berceau d'osier qu'elle roula près de ma couchette, contre son lit. — Dieu l'envoie une petite sœur, me dit-elle, en me montrant la petite fille, es-tu content du cadeau? — J'en suis enchanté, fis-je rayonnant; donnez, que je l'embrasse. Ma mère me l'avança, je la baisai bien doucement de peur de la réveiller et je passai la nuit à la regarder dormir.

Au chant du coq, le maire, le curé, le médecin, prévenus de la catastrophe, étaient à la ferme. Le décès constaté, le charpentier mesura le mort, l'ensevelisseur cousit le linceul, le sacristain cloua le drap noir à la porte.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

— Qui dois-je annoncer?... demande un domestique à un nouvel invité.
— Inutile, mon ami... répond celui-ci.
Et le domestique ouvrant la porte du salon :
— M. le comte I. Nutil de Monami!

Etude de M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de corps

D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties intéressées, par le Tribunal civil de Saumur, le 23 août 1884, enregistré.

Il appert que :

M^{me} Marie Agoulon, veuve en premières noces du sieur Julien Perrodeau, épouse en deuxièmees du sieur Jacques Tirebois, ancien loueur de voitures, propriétaire, domicilié à Saumur, et résidant chez son frère, à Champigny, commune de Souzay, ladite dame, marchande de journaux, domiciliée de droit avec son mari, autorisée par justice à résider chez son frère, le sieur Agoulon, épicié, demeurant à Saumur.

Ayant pour avoué constitué M^e DE NEUVILLE.

A obtenu à son profit la séparation de corps d'avec ledit sieur Jacques Tirebois, son mari.

Pour extrait certifié sincère et véritable.

Saumur, le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

VENTE

Aux enchères publiques,

Sur saisie immobilière,

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

ET DE PLUSIEURS MORCEAUX

DE TERRE

Situés commune de Verrie.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'aux requête, poursuites et diligences de M^{me} Rose David, veuve de M. Baptiste Robin, domestique, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 42,

Il sera procédé, le samedi huit novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Verrie.

1^{er} Lot.

Une maison, située au village de Grollay, commune de Verrie, composée de deux habitations distinctes : l'une, occupée par le sieur Meignan père, et comprenant une chambre basse, éclairée sur la cour commune, bas côtés au couchant; l'autre, occupée par le sieur Beilouet, et comprenant une chambre basse à l'est grenier au-dessus de ces chambres; escalier en pierre à l'extérieur; cour commune au-devant desdits bâtiments; petit jardin d'environ un are et demi; le tout en un seul tenant, d'une superficie d'environ six ares, joignant, dans son ensemble, par le devant, au midi, la dame veuve Coulon, au couchant Daviau et Varin, au nord Poupard et à l'est ledit Daviau.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 »

2^e Lot.

Une petite pièce de terre, nommée les Renfermés, contenant environ vingt-deux ares, joignant de tous côtés le sieur Poidor.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 »

3^e Lot.

Une pièce de terre, nommée la Pièce-d'en-Bas, contenant environ

cinq ares cinquante centiares, joignant au levant Poidor, d'un bout le même, au couchant le chemin, et d'autre bout ledit Poidor.

Sur la mise à prix de vingt francs, ci..... 20 »

4^e Lot.

Une petite pièce de terre, dite la Pièce-Haute, contenant environ seize ares, joignant d'une part la veuve Simonneau, d'autre part Jolibois, au levant Valin et d'autre part la route.

Sur la mise à prix de vingt francs, ci..... 20 »

5^e Lot.

Une pièce de terre, nommée le Pâtis ou Poirier, contenant environ soixante-dix-sept ares, joignant d'une part la grande route de Marson à Verrie, d'autre part le chemin longeant le parc et encore d'autre part divers.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 »

6^e Lot.

Une pièce de terre, plantée de vigne et d'arbres fruitiers, au lieu dit l'Étausse ou le Poirier-Rouge, contenant environ quarante-quatre ares, joignant au midi M. Pilier, au couchant le chemin, et des autres côtés les sieurs Tessier, Pasquier et autres.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 »

7^e Lot.

Une parcelle de terre, nommée la Fontaine-au-Lait, contenant environ onze ares, joignant d'un côté Touron, d'autre côté Hodemont, d'un bout ledit Touron et d'autre part la route.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 »

8^e Lot.

Une parcelle de terre, contenant environ deux ares, située au Blossau, joignant au levant Urbain Pasquier, au midi Renou, de Rou, au couchant et au nord Rienne Gasteau.

Sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 »

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de la dame veuve Robin, sur : le sieur Louis Meignan père, cultivateur, demeurant à Grollay, commune de Verrie, veuf de dame Jeanne Pilier, es-qualités, et le mineur Louis-Ernest Meignan, son fils, au nom et comme seul et unique héritier de ladite Jeanne Pilier, sa mère, décédée à Verrie; Suivant procès-verbal de Bousquet, huissier à Saumur, en date du douze juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Ce procès-verbal de saisie a été signifié et déposé au sieur Louis Meignan, es-qualités, suivant exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du vingt juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, volumes 37 et 38, n° 8 et 9.

Par exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, sommations ont été faites au sieur Meignan père, es-qualités, saisi, et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles, de prendre communication du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Copie de ces exploits a été dénoncée à M. le Procureur de la République, conformément à l'article 692 du Code de procédure civile, suivant exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les réquerir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le douze octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 9 novembre 1884, à midi, à Saumur, en l'étude de M^e GAUTIER, notaire :

1^{er} lot

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 15,

Joignant M. Fermet.

2^{em} lot

Une autre Maison

Sise à Saumur, même rue, n° 22,

Joignant M. Girard-Poitevin.

3^{em} lot

ET UN PRÉ

Nommé la CHARRIÈRE,

Commune de Saint-Florent.

Contenant 1 hectare 52 ares 90 centiares, joignant l'avenue du Bray.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e BEUROIS, notaire à Restigné.

ON DEMANDE

A EMPRUNTER :

1^o 63,000 fr. 5 0/0, première hypothèque. Valeur des biens, 200,000 francs;

2^o 20,000 fr. 4 1/2 0/0, première hypothèque. Valeur des biens, 30,000 francs.

S'adresser à M^e BEUROIS, notaire à Restigné (Indre-et-Loire). (756)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

VENTE

A L'ENCAN,

Pour cause de départ,

Le DIMANCHE 26 OCTOBRE 1884, à midi, et par le ministère de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil, dans l'hôtel du Lion d'Or, sis place Hublio,

DU

MATÉRIEL

Garnissant ledit hôtel :

Literie, verrerie, vaisselle, tables, chaises, etc., etc.

Au comptant, 10 0/0 en sus. (755)

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi,

En la salle de la mairie de Chouzé,

UNE

BELLE MAISON NEUVE

Servant d'HOTEL

Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes).

Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire.

A VENDRE

EN TOURAINE

Près Chemin de fer.

Belle et bonne Terre

276 hectares.

Dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes en rapport, Château, Parc, Futaies, Taillis, Fermes, céréales, racines, élevage, engraissement.

Beaux revenus.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON

Sise à Saumur (Croix-Verte)

Très-confortable, deux jardins, pièce d'eau.

Jouissance de suite. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. SERRIER, négociant, 3, rue Beaurepaire. (709)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A GÉDER

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,

Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

AUX ÉLEGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

A L'ABEILLE

Maison J. PÉRARE

22, rue Saint-Jean, 22,

DEMANDE :

Une apprentie pour la Mode ;
Un apprenti pour la Mercerie ;
Un petit garçon pour les courses. (757)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASIN

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITIRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de Bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.